

le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 323 Vœu relatif à la prévention des activités sportives scolaires en cas de pic de pollution.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les épisodes récurrents et réguliers de pics de pollution parisiens ;

Considérant que l'étude du programme européen *Aphekom*, reprise par l'Institut de veille sanitaire (INVS) dans un rapport de 2012, portant sur 25 villes européennes dont 9 villes françaises, soit un bassin de 12 millions de personnes, révélait des espérances de vie réduites, à trente ans, de 3,6 à 7,5 mois, et près de 2.900 morts prématurées en raison des émissions de particules fines ;

Considérant qu'au cours du dernier pic de pollution en Ile-de-France, l'INVS a observé une « augmentation particulière » de la fréquentation des urgences chez les moins de quinze ans, et notamment chez les 5-14 ans dont les cas sont passés de 22 à 28 sur ces 4 jours ;

Considérant l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif « aux messages sanitaires à diffuser lors d'épisodes de pollution de l'air ambiant par les particules, l'ozone, le dioxyde d'azote et/ou le dioxyde de soufre » du 15 novembre 2013 qui recommande aux responsables d'activités spécifiques (directeur(trice)s d'établissements scolaires ou préscolaires/périscolaires et de maisons de retraite, organisateurs de manifestations sportives) d'identifier les personnes sensibles hors de toute épisode de pollution pour pouvoir cibler leurs actions en cas de besoin ;

Considérant le rappel des recommandations aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école adressé par le ministère de l'Education Nationale le 14 mars dernier, sur la base de ces recommandations, demandant « d'éviter, pour les élèves, pendant l'épisode de pollution, les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), en plein air ou à l'intérieur » et précisant que « d'une façon générale, il convient de privilégier les activités calmes et de réduire les activités à l'extérieur », une attention particulière devant être portée aux enfants les plus jeunes ou sensibles (sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires) » ;

Considérant que les consignes données par la Ville à ses agents dans les écoles lors des pics de pollution doivent être complétées par une sensibilisation des enfants et de leurs familles sur les conduites à tenir ;

Sur la proposition de Mme Béatrice LECOUTURIER, M. François HAAB, les élus du groupe UDI-Modem, et de Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

-que les règles et conseils devant être appliqués lors des épisodes de pics de pollution, concernant la pratique du sport scolaire en extérieur, soient rappelés aux Directeurs des établissements scolaires, aux enseignants, ainsi qu'aux Responsables Educatifs Ville et aux animateurs d'ateliers périscolaires.

-qu'un volet pédagogique soit élaboré à destination des parents et des enfants, afin de leur communiquer les attitudes et bonnes pratiques à adopter au quotidien ainsi qu'au cours des pics de pollution, notamment au regard des pratiques sportives et exercices de plein air.